

**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**  
**MINISTERE DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET ELECTRICITE**  
**CELLULE D'EXECUTION DES PROJETS-EAU « CEP-O »**  
**Programme d'Accès aux Services d'Eau et d'Assainissement en RDC (PASEA)**

---

**Termes de référence**

---

**Termes de Référence pour le Recrutement d'une Firme chargée de l'Assistance  
Technique aux Distributeurs d'Eau Potable pour l'obtention des Subventions Basées sur  
les Résultats**

## **1. CONTEXTE**

### **1.1. INTRODUCTION**

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a reçu un appui de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) du Groupe de la Banque Mondiale, pour mettre en œuvre le Programme d'Accès aux Services d'Eau et d'Assainissement en RDC, « PASEA » en sigle.

Les objectifs de développement de ce programme sont :

- Accroître l'accès aux services de base d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement dans certaines provinces de la RDC et ;
- Renforcer les capacités des secteurs public et privé à fournir des services d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement.

Ce programme est exécuté suivant l'approche programmatique multi-phase dont la première phase (en vigueur depuis mars 2024) concerne les milieux péri-urbains et ruraux des provinces du Kwilu, Kasai, Kasai Central et Kasai Oriental. La phase 2, dont l'approbation dépendra de progrès réalisées dans le cadre de la phase 1, vise à étendre l'intervention à d'autres ETD parmi 5 autres provinces (Ituri, Kongo Central, Lomami, Nord Kivu et Sud Kivu). Les phases 3 et 4 se concentreront sur le maintien de la prestation de services, en encourageant l'amélioration des performances des provinces et des prestataires de services dans les neuf provinces.

Au cours de la période du programme, il est envisagé la réalisation d'infrastructures d'eau et d'assainissement dans les neuf provinces ainsi que le renforcement des capacités de gestion et de suivi des services en vue de donner accès à 12 millions de personnes supplémentaires aux services de base d'eau potable et à 8 millions de personnes supplémentaires aux services de base d'assainissement.

Le PASEA comprend quatre composantes ci-dessous.

#### **1. Amélioration de l'Accès et les Capacités de Fourniture de Services d'Approvisionnement en Eau Potable**

- 1.1. Amélioration de l'Accès à l'Eau Potable dans les Zones Rurales et Périurbaines ;
- 1.2. Amélioration des Performances des Opérateurs de l'Eau Privés et à But Non Lucratifs ;
- 1.3. Renforcement des Institutions et des Capacités Publiques pour les Services d'Eau Potable.

#### **2. Amélioration de l'Accès et des Capacités pour la Fourniture de Services d'Assainissement**

- 2.1. Amélioration de l'Accès à l'Assainissement et à l'Hygiène dans les Zones Rurales et Périurbaines ;

- 2.2. Amélioration de l'Accès à de l'Eau, l'Assainissement et l'Hygiène (WASH) dans les Institutions ;
- 2.3. Développement du Secteur Privé pour l'Assainissement et l'Hygiène ;
- 2.4. Renforcement des Institutions et des Capacités Publiques pour les Services d'Assainissement.

### 3. Gestion du Projet, Apprentissage et Mise à l'Échelle

- 3.1. Gestion du Projet et Apprentissage ;
- 3.2. Mise à l'Échelle Phase 2.

### 4. Mécanisme d'intervention d'urgence conditionnelle

## 1.2. Dispositif institutionnel pour la mise en œuvre du programme

### i) Agences d'exécution du programme

Les agences d'exécution chargées de la mise en œuvre des différentes activités du programme sont reprises ci-dessous :

- ❖ Au niveau national : la Cellule d'Exécution des Projets-Eau, « CEP-O » en sigle, pour les activités du Projet à portée nationale ou concernant plusieurs provinces, le transfert des compétences aux structures provinciales pérennes avec l'appui technique d'une Equipe de Coordination Nationale composée de la Direction d'Assainissement « DAS » du Ministère de l'Environnement et Développement Durable « MEDD », de l'Office National de l'Hydraulique Rurale « ONHR », de la Direction de l'Hygiène et Salubrité Publique « DHSP » et la Direction des Etablissements des Soins et Partenariats « DESP » du Ministère de la Santé Publique, Hygiène et Préventions « MSPHP » et de la Direction Education Vie Courante « DEVC » et la Direction Nationale des Infrastructures scolaires « DINAC » du Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et professionnel « MEPST » ;
- ❖ Au niveau provincial : l'Unité Provinciale d'Exécution du Projet (UPEP) pour les activités à portée provinciale et ce, sous la supervision de la CEP-O et l'appui technique l'Equipe de Coordination Provinciale composée des représentations provinciales de la Régie Provinciale du Service Public de l'Eau, de la DAS, de l'ONHR, de la DHSP, de la DESP, de la DEVC et de la DINAC.

### ii) Parties prenantes et population ciblée

Les bénéficiaires du projet sont constitués par :

- Les populations habitant les différentes Entités Territoriales Décentralisées, « ETD » en sigle, sélectionnées et celles des milieux péri-urbains des villes retenues dans les provinces de Kasai, Kasai Central, Kasai Oriental et Kwilu ;
- Les écoles et centres de santé dans les ETD et villes sélectionnées ;
- La population de différentes provinces retenues de cette première phase en général de façon indirecte.

Le projet est réalisé avec l'implication des parties prenantes ci-dessous :

- La Primature ;
- Les Ministères des Ressources Hydrauliques et Electricité, de l'Environnement et Développement Durable, de l'Enseignement Primaire Secondaire et Technique, de la Santé Publique Hygiène et préventions, du Plan, des Finances, de l'Urbanisme et Habitat et, des Affaires Foncières ;
- Les Gouvernements provinciaux des provinces choisies ;
- Les Entités Territoriales Décentralisées (communes rurales, secteurs ou chefferies) et les villes des provinces choisies ;

- Les opérateurs de service public de l'eau et/ou d'assainissement (la REGIDESO, les Association des Usagers des Réseaux d'Eau Potable - ASUREP, le secteur privé) ;
- L'ONHR, les Régies Provinciales du Service Public de l'Eau ;
- Les organes étatiques (Autorités de Régulation du Service Public de l'Eau / ARSPE, l'Office Congolais de l'Eau / OCE, ...) ;
- Les organisations de la société civile actives dans la zone du Projet ;
- Les gestionnaires des institutions sociales et scolaires œuvrant dans la zone du Projet (centres de santé, écoles, marchés, centres de promotion sociales) ;
- Les Etablissements universitaires et centres de formation professionnelle.

La RDC regorge des ressources abondantes en eau douce mais plusieurs personnes dans le pays n'ont pas accès aux services d'eau, d'hygiène et d'assainissement (EHA). Pour faire face au problème de manque des services susmentionnés, le Gouvernement a développé le Programme National Eau-Hygiène-Assainissement (PNEHA) dont un des axes stratégiques concerne la promotion des technologies appropriées, réunissant le consensus des bénéficiaires quant au niveau de service acceptable, à la facilité d'utilisation ainsi qu'aux connaissances et compétences locales requises pour en assurer le fonctionnement et l'entretien.

C'est ainsi que pour relever les défis de la pérennisation des points d'eau ou réseaux à réaliser dans la zone du Projet de PASEA, il s'est avéré nécessaire de professionnaliser la gestion des systèmes d'eau, de renforcer le système et circuit de maintenance, de renforcer le Partenariat Public-Privé (PPP) pour une gestion durable des systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement (AEPA) et de promouvoir l'hygiène et l'assainissement de base au niveau communautaire, et ce, à travers la formation ou le renforcement des capacités du personnel technique de niveau professionnel et du niveau supérieur.

Les présents Termes de Référence portent sur le recrutement d'une firme chargée de l'Assistance Technique aux Distributeurs d'eau potable préexistants en vue de l'amélioration de leurs performances conformément à la composante 1.2 du programme PASEA.

Cette amélioration comprendra notamment volets suivants : mise en œuvre des mesures favorables au marché pour accroître la participation du secteur privé, l'assistance technique, le renforcement des capacités, l'achat d'équipements pour les opérateurs locaux privés et à but non lucratif du secteur de l'eau (ASUREP), et le financement basé sur les résultats des distributeurs d'eau pour étendre les périmètres de service dans les provinces ciblées par le projet.

L'Assistant Technique sera chargé dans le cadre de ce dernier volet, de l'accompagnement des distributeurs d'eau potable qui le souhaitent, dans tout le processus allant de la préparation des manifestations d'intérêts à la réalisation des performances souhaitées après la mise en œuvre du projet.

## **2. DESCRIPTION DU PROJET**

Le programme PASEA qui vise à accroître l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, prévoit d'accorder des subventions aux Distributeurs d'Eau Potable (DEP) en vue de leur permettre d'améliorer leurs performances et d'accroître l'accès au service.

En effet, plusieurs établissements œuvrent au sein des ETD des quatre provinces du projet dans la distribution d'eau potable, soit sous le régime de la concession, soit sous le régime de l'affermage.

Ces DEP œuvrent de manière générale, dans un contexte de sous-investissement chronique des installations d'eau potable qui sont majoritairement basiques, peu performantes et pour lesquelles les tarifs ne permettent, dans le meilleur des cas, que de recouvrir les frais de ressources humaines, de fonctionnement et d'entretien basique, excluant bien souvent les investissements, la maintenance préventive et les possibilités d'amélioration de l'efficacité.

Face à cette difficulté, le programme PASEA a mis en place des subventions qui seront accordées aux DEP afin de leur permettre de procéder à des investissements qui visent à accroître le nombre de personnes ayant accès à un service d'eau de qualité.

Pour ce faire, deux entités seront mises en place pour les besoins du Projet à savoir :

- **une firme d'Assistance Technique (AT)** pour accompagner les DEP ;
- **une Entité de Gestion des SBR (EG-SBR)** pour la gestion de l'entièreté du processus des SBR, de la publication de l'appel à manifestation d'intérêt jusqu'à l'évaluation des installations pour lesquelles une Convention de SBR aura été conclue.

La firme d'Assistance Technique, devra mobiliser des experts techniques et financiers pour accompagner les DEP et renforcer leurs capacités à travers des formations pratiques et pertinentes. De plus, l'AT sera chargée d'appuyer les DEP dans le respect des outils environnementaux et sociaux élaborés par le Projet<sup>1</sup>, et notamment d'appuyer les DEP dans la rédaction du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) lors de la Phase 2 de sélection. L'AT pourra également accompagner des DEP informels à obtenir des statuts formels et d'autres DEP opérant par exemple sous le statut d'Association Sans But Lucratif (ASBL) à migrer vers le statut de société privée. D'autre part, l'AT s'assurera que tous les équipements et infrastructures résultants des subventions adhèrent aux principes de résilience et adaptation au changement climatique.

L'EG-SBR sera chargée de suivre la bonne application des Normes Environnementales et Sociales (NES), en s'assurant notamment que chaque DEP suive son Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES). L'EG-SBR veillera que les sous-projets eau adhèrent aux principes du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale du Projet (CGES) et assurera la transmission des rapport E&S à l'UPEP et la CEP-O pour approbation à la même fréquence que d'autres rapports. Les interactions entre l'EG-SBR et l'AT ne doivent pas se limiter aux réunions mensuelles avec l'UPEP et la CEP-O, un canal de communication continu et permanent doit être ouvert entre l'EG-SBR et l'AT.

Un Manuel des SBR est élaboré pour encadrer les activités de subventions dont le schéma des transactions est repris ci-dessous.

---

<sup>1</sup> Notamment le Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) et le Cadre de Planification de la Réinstallation (CPR).

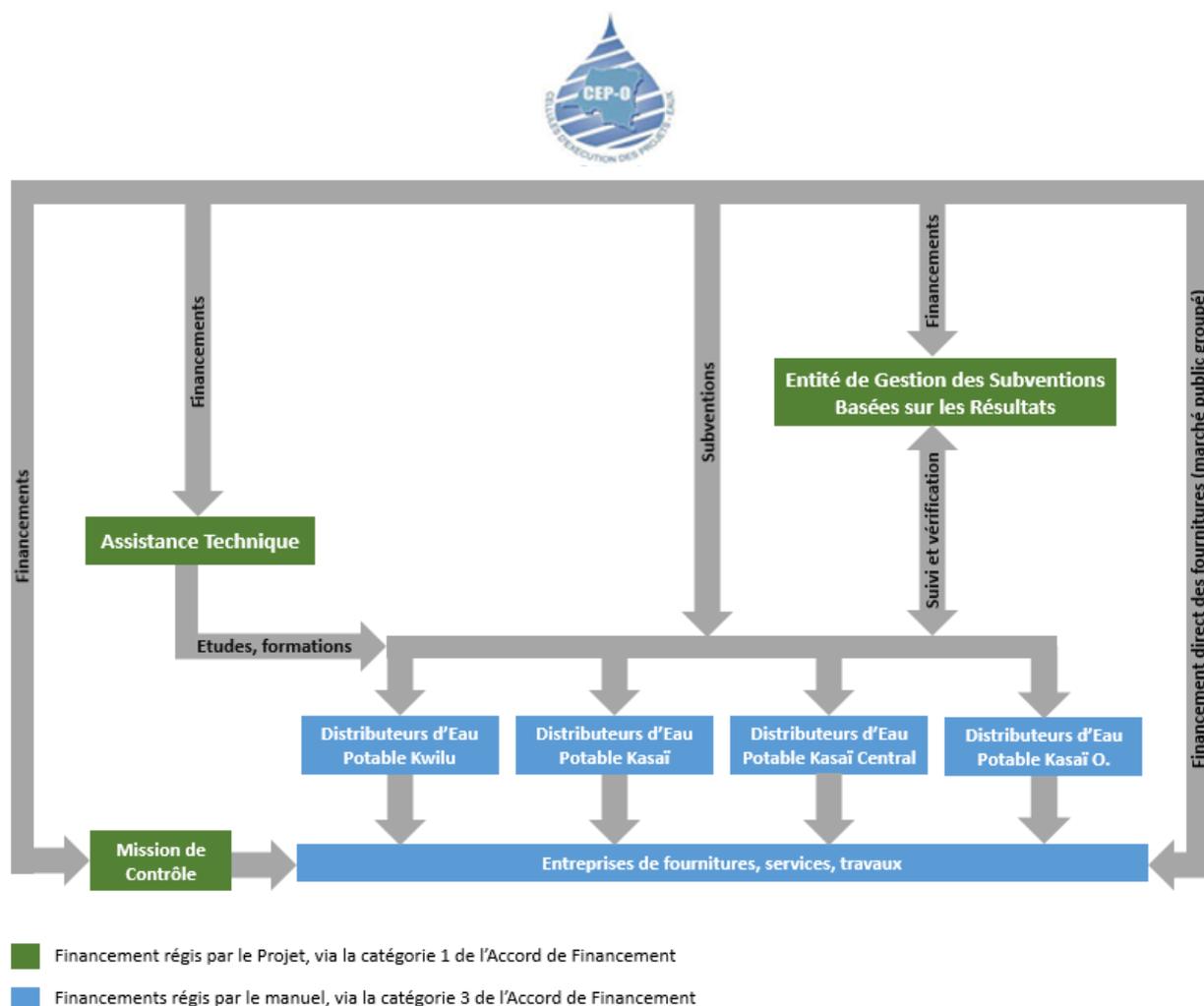


Figure 1. Flux financiers dans le cadre de la composante des Subventions Basées sur les Résultats.

Il est attendu qu'environ 110,000 personnes supplémentaires (environ 80,000 en zone périurbaine et 30,000 en zone rurale) pourront bénéficier d'un service en eau potable de qualité suite à cette composante. Cette composante du Projet a lieu en marge des investissements prévus pour la mise en œuvre de nouveaux systèmes d'eau potable, et qui constituent la majeure partie du budget alloué au Projet.

Ces subventions seront accordées uniquement aux DEP les plus performants sur le plan technique, administratif et financier. Ces DEP procéderont à des travaux d'extension de leurs système d'AEP afin d'améliorer leurs performances en atteignant les résultats recherchés par le projet.

Les résultats attendus par ces subventions sont résumés au tableau suivant :

Résultat	Description	Indicateurs
<b>Résultat 1.</b> Extension des services par augmentation du nombre d'abonnés	Nouvelles Bornes Fontaines (BF), nouveaux Branchements Privés (BPR) ou nouveaux Branchements Particuliers (BPA) en recourant préférentiellement à des compteurs prépayés.	Nombre de BF, BPR, BPA
<b>Résultat 2.</b> Amélioration de la source d'énergie	Mise en place d'une centrale photovoltaïque pour permettre le pompage solaire, à condition qu'une révision tarifaire soit proposée dans le plan d'affaire (minimum 50 CDF/bidon de 25L de réduction par	Installation de pompage solaire fonctionnelle

	rapport au tarif en vigueur, avec démonstration de viabilité financière à travers le Plan d’Affaire)	
<b>Résultat 3.</b> Amélioration de l’efficience opérationnelle		
3.1. Amélioration du taux de collecte des recettes des BPR/BPA	Mise en place de compteurs à prépaiement.	N <sup>bre</sup> compteurs utilisés
3.2. Amélioration de la qualité de l’eau distribuée	Mise en place de solutions de traitement de l’eau intégrée sur la distribution ou la production.	> 70% échantillons avec chlore libre résiduel >0.02 mg/l
3.3. Diminution de l’eau non facturée (NRW)	Détection/réparation de fuites et la diminution de fraudes par l’utilisation d’un équipement de mesure et par l’installation de compteurs par districts	N <sup>bre</sup> de compteurs de district installés

Les subventions couvriront uniquement les travaux d’extension du réseau, de construction des bornes fontaines, de pose des branchements privés, des branchements particuliers et éventuellement de stockage d’eau.

Les travaux d’augmentation de la production (forages, sources, ...) ne sont pas éligibles aux subventions et devront être à la charge du DEP.

Pour les investissements supérieurs à 100.000 USD et ceux incluant d’importants travaux de Génie Civil, une mission de contrôle sera mobilisée.

La composante sera exécutée en deux cycles, le deuxième étant tributaire de l’éligibilité des DEP et des résultats du premier cycle.

Le processus de sélection des DEP se déroulera en deux phases :

- La Phase 1 est une étape d’auto déclaration dans laquelle le DEP présente ses activités, de ses documents administratifs notamment le contrat de concession ou d’affermage, les rapports d’exploitation, les rapports financiers et tout autre document pertinent ;
- La Phase 2 est la phase de soumission du projet. Dans cette phase, le DEP décrira les travaux à réaliser, il présentera l’APD, l’EIES, destinés à atteindre les résultats escomptés. L’Assistance Technique pourra l’y aider.

Seuls les DEP qualifiés à l’issue de la phase 1 seront éligibles pour la phase 2.

Les présents Termes de Référence concernent la firme qui sera chargée de l’Assistance Technique aux DEP pour l’obtention des subventions.

### **3. OBJECTIF GENERAL DE LA MISSION**

L’objectif général de la mission est d’apporter une Assistance Technique aux DEP qui le souhaitent dans le processus d’obtention des Subventions Basées sur les Résultats et ce, de l’élaboration de leurs dossiers de manifestations d’intérêt à la réalisation des travaux conduisant à l’obtention des résultats.

### **4. OBJECTIFS SPECIFIQUES DE LA MISSION**

Les objectifs spécifiques de la mission sont de :

- 1) Assister les DEP retenus dans la première phase du recrutement dans l’élaboration de leurs dossiers de candidature pour la deuxième phase ;
- 2) Assister les DEP non retenus dans la première phase du recrutement dans l’amélioration de leurs performances en vue de la présentation d’une manifestation d’intérêts pour un éventuel cycle ultérieur d’octroi des subventions ;
- 3) Accompagner le DEP dans l’exécution des sous projets eau.

## 5. TACHES DE LA MISSION

Pour les besoins de la mission, la firme chargée de l'Assistance Technique aux DEP sera composée d'une équipe qui travaillera en collaboration avec l'EG-SBR, la CEP-O et les UPEP pour accompagner les DEP dans tout le processus de participation au volet des Subventions Basées sur les Résultats conformément au manuel relatif audit volet.

Les tâches confiées à l'Assistance Technique sont les suivantes :

- **Organisation des sessions de formation des DEP** : Après la première phase de recrutement, des sessions de formation seront organisées par l'Assistance Technique et porteront sur les sujets suivants :
  - **Pour les DEP retenus pour la Phase 2** : Préparation du Dossier de candidature pour la phase 2, rédaction des dossiers d'APS, APD, EIES, PGES relatifs aux projets d'eau, mise en œuvre des travaux d'eau potable ;
  - **Pour les DEP non retenus pour la Phase 2** : amélioration des performances techniques et préparation du Dossier pour une candidature ultérieure. La formation pour les DEP non retenus pourra s'étendre au-delà de la deuxième phase de sélection.
- **Appui à la rédaction des APS et APD des sous-projets d'eau de manière à atteindre les résultats escomptés** : l'AT appuiera les DEP dans les études de conceptions, la rédaction des plans, des Avant-Projet Succincts et Avant-Projet Détaillés, les conseils techniques, les demandes de devis et d'offre de prix de firmes de réputation internationale ;
- **Appui à la rédaction des Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES), des Plans de Gestion environnementale et Sociale (PGES), des Plans d'Action de Relocalisation (PAR) relatifs aux sous-projets eau de manière à respecter le Cadre Environnemental et Social de la Banque Mondiale** : Un premier screening des risques environnementaux et sociaux sera établi lorsque les DEP auront soumis leurs dossiers de candidature pour la Phase 1 de la sélection. L'AT s'assurera, en synergie avec les experts provinciaux de l'UPEP en E&S et Violence Basée sur le Genre que les risques sont catégorisés comme faibles, ou prendra les mesures adéquates en cas de risques modérés ou substantiels. Si un sous-projet eau proposé n'est pas en adéquation avec les Normes Environnementales et Sociales (NES) du Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale et, en particulier avec le Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES) convenu entre le Gouvernement et la Banque mondiale en date du 03 Novembre 2022, il ne pourra être retenu. Pour des détails sur les normes, lois et règlements nationaux, il conviendra de se référer au Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) du Projet et au Chapitre 8 du MEP qui constitue la référence de ces TdR. Une attention particulière sera apportée en ce qui concerne les Plan d'Action de Relocalisation (PAR) et les Plan de Gestion de la Main d'Œuvre (PGMO) si les conditions particulières d'un sous-projet eau impliquent des relocalisations ou le recours à la main d'œuvre locale. En principe, en regard de l'envergure des sous-projets eau, il devrait s'agir principalement de risques faibles ;
- **Assistance des DEP au cours de la mise en œuvre des sous-projets d'eau pour des conseils et orientations.**

## 7 DURÉE DE LA MISSION

La durée de la mission de l'AT initialement prévue pour 12 mois pourra être renouvelée jusqu'à 3 fois pour atteindre 48 mois.

## 8 EXÉCUTION DE LA MISSION

### 8.1 Organisation

L'AT aura principalement des représentations opérationnelles dans chacune des quatre provinces où s'exécute le Projet, à savoir Kwilu, Kasai, Kasai Oriental et Kasai Central. Ces représentations seront coordonnées par un Chef de mission basé à Kinshasa, qui sera mobilisé à temps partiel et effectuera des déplacements réguliers en province.

L'AT travaillera en étroite collaboration avec l'EG-SBR afin de concilier les activités, les outils de travail dans le but de l'atteinte des résultats.

### 8.2 Profil de l'entité

L'AT est une firme dotée d'une expérience dans la mise en œuvre des projets de développement liés à l'eau potable, principalement dans les études, la surveillance des travaux et l'assistance technique.

La firme retenue devra remplir les conditions suivantes :

- Avoir une expérience générale d'au moins 10 ans dans les études, la surveillance des travaux ;
- Avoir réalisé au moins deux études relatives aux projets d'eau potable en milieux ruraux ou périurbains incluant des EIES et PGES, confirmées par des attestations de bonne fin ;
- Avoir réalisé au moins une mission de surveillance des travaux d'alimentation en eau potable en milieux ruraux et/ou périurbains, confirmée par une attestation de bonne fin ;
- Une de ces expériences (études ou surveillance des travaux) au moins réalisée en Afrique subsaharienne constituerait un atout.

#### 8.2.1. Composition de l'équipe de l'Assistance Technique

Le Consultant devra mobiliser une équipe qui comprendra le personnel clé avec les qualifications (formations et expériences spécifiques) minimales décrites ci-après :

##### Personnel clé

- **Un Chef de Mission** (Basé à Kinshasa et mobilisé à temps partiel) ; il doit avoir :
  - Une formation de niveau Master II en Sciences de l'ingénieur, génie civil, hydraulique, électromécanique ou diplôme équivalent ;
  - Minimum 10 années d'expérience dans les études ou dans l'exploitation des systèmes d'AEP ;
  - Expérience requise en finance ou/et économie (préférentiellement dans le secteur de l'eau) de minimum 2 ans ;
  - Expérience de mise en œuvre d'au moins un projet de développement urbain ou périurbain dans un pays d'Afrique Subsaharienne ;
  - Parfaite maîtrise de l'outil informatique, en particulier du logiciel Excel de Microsoft Office, les logiciels de dessin et les logiciels de modélisation des réseaux de distribution d'eau ;
  - La connaissance des procédures de gestion des projets (préparation, programmation, passation des marchés, gestion financière, etc.) de la Banque mondiale est un atout ;

- La connaissance du français est exigée, la connaissance de l'anglais constitue un atout supplémentaire.
- **Quatre Ingénieurs hydrauliciens** (Basés dans les quatre provinces du projet), ils doivent avoir :
  - Une formation de niveau Master II en Sciences de l'ingénieur, orientation Sciences et Technologies de l'Environnement, Génie Rural, Génie Civil ou Hydraulique.
  - Une formation complémentaire certifiée dans les domaines de gestion de projet de développement serait un atout additionnel ;
  - Minimum 8 années d'expérience dans la gestion de projet d'eau potable et/ou d'assainissement, en particulier dans les pays à faibles revenus ;
  - Expérience de gestion d'un projet urbain, périurbain ou rural d'eau potable et d'assainissement au niveau d'une des provinces couvertes par le Projet ;
  - Expérience dans la rédaction de cahier des charges techniques ;
  - Avoir une parfaite maîtrise de l'outil informatique, en particulier du logiciel Excel de Microsoft Office ou d'un tableur équivalent ;
  - La connaissance des procédures de gestion des projets (préparation, programmation, passation des marchés, gestion financière, etc.) de la Banque mondiale est un atout ;
  - La connaissance du français est exigée, la connaissance du Tshiluba à l'oral est un atout complémentaire.
- **Quatre Experts Environnementaux et sociaux** (Basés dans les quatre provinces du projet), ils doivent avoir :
  - Une formation de niveau Master II en Sciences et Technologies de l'Environnement ;
  - Une formation complémentaire certifiée dans le domaine des Sciences sociales serait un atout additionnel ;
  - Minimum 8 années d'expérience dans les études d'impact environnemental et social, la rédaction de Plan de gestion Environnementale et Sociale ;
  - Une expérience dans le domaine environnemental et social avec une Unité de Gestion de Projet financé par la banque mondiale constitue un atout supplémentaire ;
  - Avoir une parfaite maîtrise de l'outil informatique, en particulier du logiciel Excel de Microsoft Office ou d'un tableur équivalent ;
  - La connaissance des procédures de gestion des projets (préparation, programmation, passation des marchés, gestion financière, etc.) de la Banque mondiale est un atout ;
  - La connaissance du français est exigée, la connaissance du Tshiluba à l'oral est un atout complémentaire.
- **Quatre Experts financiers** (Basés dans les quatre provinces du projet), ils doivent avoir:
  - Une formation de niveau supérieur (BAC+5) en comptabilité, finance, économie ou administration ;
  - Une formation complémentaire certifiée dans les domaines de la finance de l'eau ou une expérience avérée comme financier dans les projets d'eau sont des atouts ;
  - Minimum 5 années d'expérience dans une position de financier ;
  - Minimum 3 années d'expérience dans la mise en œuvre de Plan d'Affaire (Business Plan) ;
  - Avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique, en particulier du logiciel Excel de Microsoft Office et d'un logiciel de gestion comptable ;
  - La connaissance des procédures de gestion des projets est un atout ;
  - La connaissance du français est exigée, la connaissance de la langue locale est un atout.

### **Personnel d'appui (mobilisé à temps partiel)**

- **Un Expert en énergie photovoltaïque** (basé à Kinshasa et mobilisé régulièrement dans les provinces du projet), il doit avoir :
  - Une formation universitaire (BAC+5) en énergie renouvelable ou diplôme équivalent ;
  - Une expérience professionnelle d'au moins 8 ans dans la mise en œuvre des projets d'alimentation électrique photovoltaïque ;
  - Une expérience d'au moins 5 ans dans le dimensionnement des installations photovoltaïques pour le pompage solaire relatif aux projets d'eau ;
  - Avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique, en particulier du logiciel Excel de Microsoft Office ou d'un tableur équivalent ;
  - La connaissance des procédures de gestion des projets est un atout ;
  - La connaissance du français est exigée, la connaissance de la langue locale est un atout

### **8.3 Rapports**

Le consultant produira à chaque étape de son travail des rapports à faire valider par la CEP-O et les UPEP. En l'occurrence :

- Rapport de démarrage ;
- Rapport des formations ;
- Rapports trimestriels : ces rapports présenteront un état d'avancement de l'Assistance Technique, activités réalisés, méthodologies employées, niveaux de progression des DEP assistés
- Rapport final.

#### **8.3.1 Approbation des rapports**

Le délai d'approbation est de 10 jours ouvrable par étape d'étude.

Les documents des études seront rendus disponibles en fichiers numériques éditables sur USB (Word, Excel et PDF).

### **8.4 Logistique**

Le Consultant prendra en charge les frais de déplacement de ses équipes sur terrain et tous les moyens nécessaires, (bureaux et équipements requis entre autres téléphone portable, connexion internet, ordinateurs, imprimantes et des consommables divers et tous autres équipements jugés utiles y compris logement) lui permettant d'effectuer ses prestations dans des conditions d'efficacité.

Il est prévu qu'un bureau soit disponible au niveau de chaque UPEP pour accueillir le consultant provincial au niveau de chaque province. Eventuellement, un espace de travail pourra être alloué par l'UPEP dans chaque province (bureau partagé).

Toute la logistique acquise par le consultant sur les fonds du Projet sera remise sans aucune condition à la CEP-O à la fin de sa mission, moyennant un inventaire détaillé.

### **8.5 Réunion de démarrage**

Au démarrage de la mission, une réunion sera tenue entre le consultant, la CEP-O, les UPEP, et toutes les parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre des activités de la composante des SBR, afin de s'accorder notamment sur :

- Des éventuels amendements à apporter aux Termes de Référence ;

- La méthodologie du consultant et son programme de travail pour la réalisation de la mission ;
- L'organisation de la collaboration avec la CEP-O, les UPEP et les différentes parties prenantes ci-haut évoquées ;
- La confirmation du personnel-clé du consultant, la liste des outils matériels et logiciels, ainsi que la documentation nécessaires pour la mission.

Un rapport de démarrage sera transmis à la CEP-O à cet effet en deans 5 jours.